

**Colruyt Group SA**

Société anonyme

Siège : Edingensesteenweg 196, 1500 Hal

Numéro de T.V.A. : BE 0400.378.485

RPM Bruxelles, section néerlandophone

Les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire de la S.A. Colruyt Group qui se tiendra le **30 septembre 2026 à 16 heures**, au siège social de la S.A. Colruyt Group, à 1500 Hal, Edingensesteenweg 196 (ci-après l'« Assemblée générale »).

L'Assemblée générale se tiendra uniquement physiquement. En guise d'alternative, les actionnaires qui le souhaitent peuvent exercer leurs droits par l'octroi d'une procuration.

**Ordre du jour :**

1. Communication des rapports annuels du conseil d'administration et des rapports du commissaire pour l'exercice arrêté au 31 mars 2026 ; ainsi que le rapport du conseil d'entreprise à titre informatif. Tant pour les comptes annuels de la S.A. Colruyt Group que pour les comptes annuels consolidés de l'exercice arrêté au 31 mars 2026.

2. Rapport de rémunération pour l'exercice arrêté au 31 mars 2026.

*Proposition de décision : approbation du rapport de rémunération pour l'exercice arrêté au 31 mars 2026.*

3. Politique de rémunération de *Colruyt Group*, en tant que partie du volet en matière de Corporate Governance du rapport annuel consolidé arrêté au 31 mars 2026 et disponible sur le site web de la SA Colruyt Group ([www.colruytgroup.com](http://www.colruytgroup.com)).

*Proposition de décision : approbation de la politique de rémunération de Colruyt Group.*

4. Comptes annuels

- a. Approbation des comptes annuels de la S.A. Colruyt Group pour l'exercice arrêté au 31 mars 2026.

*Proposition de décision : approbation des comptes annuels de la S.A. Colruyt Group.*

- b. Approbation des comptes annuels consolidés de la S.A. Colruyt Group pour l'exercice arrêté au 31 mars 2026.

*Proposition de décision : approbation des comptes annuels consolidés de la S.A. Colruyt Group.*

- c. Approbation des comptes annuels de la S.A. SmartWithFood pour l'exercice arrêté au 31 mars 2026 suite à la fusion avec la S.A. Colruyt Group le 31 mars 2026.

*Proposition de décision : approbation des comptes annuels de la S.A. SmartWithFood.*

- d. Approbation des comptes annuels de la S.A. Codevco XVIII pour l'exercice arrêté au 31 mars 2026 suite à la fusion avec la S.A. Colruyt Group le 31 mars 2026.

*Proposition de décision : approbation des comptes annuels de la S.A. Codevco XVIII.*

5. Approbation de la répartition bénéficiaire de la S.A. Colruyt Group telle qu'exposée ci-après :

- BÉNÉFICE À RÉPARTIR : **6.069.767.132,88**
- RÉPARTITION BÉNÉFICIAIRE :

|                                              |                               |
|----------------------------------------------|-------------------------------|
| DOTATION À LA RÉSERVE LÉGALE                 | + 284.841,48 EUR              |
| DISTRIBUTION DU DIVIDENDE                    | + 163.200.171,71 EUR          |
| PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES EXERCICE 2025/26 | + 2.732.165,71 EUR            |
| TRANSFERT AUX RÉSERVES                       | + 62.037.276,95 EUR           |
| BÉNÉFICE À REPORTER                          | + 5.841.512.677,03 EUR        |
| <b>TOTAL :</b>                               | <b>+ 6.069.767.132,88 EUR</b> |

L'affectation à la « participation aux bénéfices » porte sur des bénéfices attribués aux travailleurs occupés en Belgique de la S.A. Colruyt Group et des sociétés appartenant à Colruyt Group, dans le cadre de la loi du 22 mai 2001 relative à la participation des travailleurs au capital des sociétés et à l'établissement d'une prime bénéficiaire pour les travailleurs. Cette participation aux bénéfices sera versée en argent.

*Proposition de décision : approbation de la répartition bénéficiaire de l'exercice arrêté au 31 mars 2026 telle qu'exposée ci-dessus.*

6. Distribution du dividende.

Approbation d'un dividende brut de 1,38 EUR par action à payer à partir du 6 octobre 2026.

Le dividende brut ordinaire de 1,38 EUR par action sera mis en paiement le 6 octobre 2026, contre remise du coupon n° 17. L'ex-dividende ou l'ex-date est le 2 octobre 2026. La date de référence est le 5 octobre 2026.

*Proposition de décision : approbation de ce dividende.*

7. Décharge aux administrateurs.

- a. Décharge aux administrateurs de la S.A. Colruyt Group pour leurs activités lors de l'exercice arrêté au 31 mars 2026.

*Proposition de décision : donner décharge aux administrateurs de la S.A. Colruyt Group.*

- b. Décharge aux administrateurs de la S.A. SmartWithFood pour leurs activités lors de l'exercice arrêté au 31 mars 2026.

*Proposition de décision : donner décharge aux administrateurs de la S.A. SmartWithFood.*

- c. Décharge aux administrateurs de la S.A. Codevco XVIII pour leurs activités lors de l'exercice arrêté au 31 mars 2026.

*Proposition de décision : donner décharge aux administrateurs de la S.A. Codevco XVIII.*

8. Décharge au commissaire.

- a. Décharge au commissaire pour ses activités pour la S.A. Colruyt Group lors de l'exercice arrêté au 31 mars 2026.

*Proposition de décision : donner décharge au commissaire.*

- b. Décharge au commissaire pour ses activités pour la S.A. SmartWithFood lors de l'exercice arrêté au 31 mars 2026.

*Proposition de décision : donner décharge au commissaire.*

- c. Décharge au commissaire pour ses activités pour la S.A. Codevco XVIII lors de l'exercice arrêté au 31 mars 2026.

*Proposition de décision : donner décharge au commissaire.*

9. Renouvellement du mandat d'administrateurs.

Renouvellement du mandat d'administrateurs à l'Assemblée générale du 30 septembre 2026, comme suit :

- a. le mandat d'administrateur de la Srl Kriya One, ayant pour représentant permanent monsieur Jef Colruyt, arrive à échéance à la date de l'Assemblée générale. Le conseil d'administration propose de renouveler le mandat de la Srl Kriya One, ayant pour représentant permanent monsieur Jef Colruyt, pour une période de quatre ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2030. Le mandat sera rémunéré conformément à la politique de rémunération et au rapport de rémunération.

*Proposition de décision : renouveler le mandat d'administrateur au sein de la S.A. Colruyt Group, pour une période de quatre ans qui arrivera à échéance immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2030, de la Srl Kriya One, dont le siège social est établi à 1670 Pepingen, Lossestraat 9, ayant le numéro d'entreprise 1010.107.520 et ayant pour représentant permanent monsieur Jef Colruyt.*

- b. le mandat d'administrateur de la S.A. Korys Business Services III, ayant pour représentant permanent monsieur Wim Colruyt, arrive à échéance à la date de l'Assemblée générale. Le conseil d'administration propose de renouveler le mandat de la S.A. Korys Business Services III, ayant pour représentant permanent monsieur Wim Colruyt, pour une période de quatre ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2030. Le mandat sera rémunéré conformément à la politique de rémunération et au rapport de rémunération.

*Proposition de décision : renouveler le mandat d'administrateur au sein de la S.A. Colruyt Group, pour une période de quatre ans qui arrivera à échéance immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2030, de la S.A. Korys Business Services III, dont le siège social est établi à 1500 Hal, Villalaan 96, ayant le numéro d'entreprise 0422.041.357 et ayant pour représentant permanent monsieur Wim Colruyt.*

- c. le mandat d'administrateur de la S.A. Korys Management, ayant pour représentant permanent madame Lisa Colruyt, arrive à échéance à la date de l'Assemblée générale. Le conseil d'administration propose de renouveler le mandat de la S.A. Korys Management, ayant pour représentant permanent madame Lisa Colruyt, pour une période de quatre ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2030. Le mandat sera rémunéré conformément à la politique de rémunération et au rapport de rémunération.

*Proposition de décision : renouveler le mandat d'administrateur au sein de la S.A. Colruyt Group, pour une période de quatre ans qui arrivera à échéance immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2030, de la S.A. Korys Management, dont le siège social est établi à 1500 Hal, Villalaan 96, ayant le numéro d'entreprise 0885.971.571 et ayant pour représentant permanent madame Lisa Colruyt.*

#### 10. Tour de table.

\*\*\*

Les actionnaires qui souhaitent assister ou se faire représenter à l'Assemblée générale doivent répondre aux dispositions de l'article 27 et suivants des statuts de la S.A. Colruyt Group.

### Participation

Seuls les actionnaires répondant aux deux conditions suivantes pourront assister à l'Assemblée générale et exercer leur droit de vote :

1<sup>re</sup> condition : les actionnaires qui souhaitent participer à l'Assemblée générale doivent être titulaires du nombre d'actions pour lequel ils ont l'intention de participer à l'Assemblée. À cette fin, les actionnaires doivent procéder à l'enregistrement comptable de leurs actions le **16 septembre 2026** à minuit au plus tard (date d'enregistrement), soit par leur inscription sur le registre des actions nominatives de la S.A. Colruyt Group, soit, conformément à l'article 7:134, § 2 du Code des sociétés et des associations (ci-après l'« CSA »), par l'inscription des actions dématérialisées dans des comptes d'un teneur de comptes agréé ou d'un organisme de liquidation, qui délivrera une attestation d'enregistrement.

2<sup>e</sup> condition : en outre, ces actionnaires doivent **confirmer**, par écrit et pour le **24 septembre 2026** au plus tard, leur intention d'**assister** à l'Assemblée générale. Le **24 septembre 2026** au plus tard, la S.A. Colruyt Group doit obtenir la preuve que les actionnaires qui souhaitent participer à l'Assemblée générale sont titulaires du nombre d'actions pour lequel ils ont l'intention de participer à l'Assemblée générale. Pour ce qui est de leurs actions nominatives, les actionnaires peuvent envoyer leur confirmation au siège social de la S.A. Colruyt Group (à l'attention du secrétariat du conseil d'administration) ou par e-mail à [heidy.vanrossem@colruytgroup.com](mailto:heidy.vanrossem@colruytgroup.com).

Les propriétaires d'actions dématérialisées peuvent envoyer cette confirmation et l'attestation d'enregistrement de leurs actions, le **24 septembre 2026** au plus tard, au siège de la S.A. Colruyt Group (à l'attention du secrétariat du conseil d'administration) ou par e-mail à [heidy.vanrossem@colruytgroup.com](mailto:heidy.vanrossem@colruytgroup.com) ou auprès des différents sièges, succursales et agences de :

### **BNP Paribas Fortis Bank (Principal Paying Agent)**

### Procurations

La désignation d'un mandataire et la notification de la désignation à la S.A. Colruyt Group doivent s'effectuer par écrit, le **24 septembre 2026** au plus tard. Il convient à cet effet d'utiliser un modèle de procuration disponible au siège et sur le site web de la S.A. Colruyt Group. La notification peut s'effectuer sur un support papier ou par voie électronique comme décrit ci-dessus dans la deuxième condition.

Les formalités précitées relatives à la date d'enregistrement s'appliquent également aux actionnaires qui participent par procuration.

Le mandataire désigné ne doit pas nécessairement être un actionnaire de la S.A. Colruyt Group. Lorsque le mandataire désigné est la S.A. Colruyt Group elle-même, l'une de ses filiales, l'un de

ses mandataires ou l'un de ses collaborateurs, des instructions de vote doivent impérativement être données pour que les formulaires de procuration puissent être considérés comme valides.

Droit d'ajouter des sujets à l'ordre du jour et de déposer de nouvelles propositions de décision

Conformément à l'article 7:130 du CSA, un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble au moins 3 % du capital de la S.A. Colruyt Group peuvent requérir, jusqu'au **8 septembre 2026** au plus tard, l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour de l'Assemblée générale et déposer des propositions de décision. Dans ce cas, la S.A. Colruyt Group publiera un ordre du jour modifié, au plus tard le **15 septembre 2026**.

Droit de poser des questions

Conformément à l'article 7:139 du CSA, les actionnaires répondant aux conditions d'admission ont le droit de poser des questions écrites relatives à l'ordre du jour aux administrateurs et au commissaire de la S.A. Colruyt Group préalablement à l'Assemblée générale.

Celles-ci peuvent être adressées par courrier au siège de la S.A. Colruyt Group (à l'attention du secrétariat du Conseil d'administration) ou par e-mail à [heidv.vanrossem@colruytgroup.com](mailto:heidv.vanrossem@colruytgroup.com), jusqu'au **24 septembre 2026** au plus tard. Il sera répondu aux questions pour autant que l'actionnaire ait respecté la procédure d'enregistrement et de confirmation susmentionnée pour l'Assemblée générale.

Disponibilité des documents

La présente convocation, le formulaire de procuration, les rapports du conseil d'administration, les rapports du commissaire et les comptes annuels (consolidés) seront disponibles sur le site web de la S.A. Colruyt Group 30 jours avant l'Assemblée générale.

(<https://www.colruytgroup.com/fr/investor-relations/informations-destinees-aux-actionnaires>).

Protection des données à caractère personnel

La S.A. Colruyt Group est responsable du traitement des données à caractère personnel qu'elle reçoit des actionnaires et des mandataires dans le cadre de l'Assemblée générale. Pour de plus amples informations concernant le traitement de ces données, elle renvoie à sa « *Déclaration de confidentialité* », qui peut être consultée dans le bas du site web de la S.A. Colruyt Group ([www.colruytgroup.com](http://www.colruytgroup.com)).

Pour le conseil d'administration,